



Procès-Verbal Commission Régionale des Règlements

Réunion du 23 Avril 2019 (en visioconférence)

Président : M. LARANJEIRA,
Présents : MM. ALBAN, BEGON, DURAND,
Excusés : MM. CHBORA, DI BENEDETTO.

RAPPEL

Article 5.b des Règlements Généraux de la LAURA Foot (Section 3 – Les clubs) : Pour toute demande par messagerie électronique, seule celle provenant de l'adresse officielle du club déclarée sur FOOTCLUBS sera prise en compte.

RECEPTION RECLAMATIONS

- Dossier N° 070 U19 R2 A AS Lyon La Duchère 2 – AS Bron Grand Lyon 1
- Dossier N° 071 R2 C Ent S. Tarentaise 1 – US Feillens 1
- Dossier N° 072 Coupe Futsal R Cournon Futsal 1 – Echirolles Picasso 1

DECISIONS RECLAMATIONS

Dossier N°070 U19 R2 A

AS Lyon La Duchère 2 N° 520066 **Contre** AS Bron Grand Lyon 1 N° 553248

Championnat : U19 - Niveau : Régional 2 – Poule : A

Match N° 20523107 du 14/04/2019

Réserve d'avant match du club de l'AS Bron Grand Lyon sur la qualification et/ou la participation de l'ensemble des joueurs du club de l'AS Lyon La Duchère 2, pour le motif suivant : sont susceptibles d'être inscrits sur la feuille de matchs plus de 3 joueurs ayant joué plus de 5 matchs avec une équipe supérieure du club l'AS Lyon La Duchère.

DÉCISION

La Commission a pris connaissance de la confirmation de réserve par courriel, le 15/04/2019, pour la dire **irrecevable**, motif : ne correspond à aucun article des RG de la FFF et de la LAURA Foot. Par ce motif, la Commission Régionale des Règlements, dit que le match doit être homologué selon le score acquis sur le terrain.

Les frais de procédure d'un montant de 35€ sont mis à la charge du club de l'AS Bron Grand Lyon.

Dossier transmis à la Commission compétente aux fins d'homologation.

Cette décision est susceptible d'appel, devant la Commission Régionale d'Appel de Ligue dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans le respect des dispositions de l'article 190 des RG de la FFF.

Dossier n° 072 Coupe Futsal R

Cournon Futsal 1 N° 581487 **Contre** Echirolles Picasso 1 N° 550477

¼ de finale de la Coupe Futsal LAuRAFoot

Match N° 25702.1 du 21/04/2019

- La Commission après vérification de la feuille de match, souhaite que le club lui donne des explications sur la participation des joueurs avec cachet Mutation, engage une procédure d'évocation en vue de se prononcer sur le sort de la rencontre référencée ci-dessus,
- Suspend, jusqu'à décision à intervenir, l'homologation de cette rencontre du ¼ de finale de la Coupe Futsal LAuRAFoot.

TRESORERIE

La Commission Régionale des Règlements, informe les clubs suivants qu'ils ne sont pas à jour du paiement du relevé n°03 au 23/04/2019. Dans le cas où ils ne régulariseraient pas leur situation au 30/04/2019, ils seront pénalisés d'un retrait supplémentaire de 6 points fermes au classement.

520296	ABBAYE U.S. GRENOBLE	8602
553399	ASSOCIATION SPORTIVE DE CREMIEU FOO	8602
582776	FOOTBALL CLUB AGNIN	8602
615032	LES METROPOLITAINS	8602
581941	AC. DE FOOT YACOUB	8603
582494	U. S. VAL DE LIGNE	8603
527474	MAYOLLET S.L. ROANNE	8604
547081	U.S. APINAC ESTIVAREILLES	8604
563598	ASSOCIATION DES JEUNES CHAPELLOIS	8604
582138	ASSOCIATION STEPHANOISE MULTISPORTS	8604
582486	RENCONTRE DES PEUPLES	8604
853600	AB FOOTBALL TERRENOIRE	8604
554102	FOOTBALL CLUB REUSSITE	8605
564091	ALL STAR SOCCER	8605
590353	AS LYON REP DEMOCRATIQUE DU CONGO	8605
690582	AS FOOT SERV INFRA. DEFENSE LYON	8605
841653	AS BQUE POPUL.DE LYO	8605
849801	F.C. SAINT POTHIN	8605
863932	ASSOCIATION SPORTIVE SPORT PLAYER F	8605
863948	AS LYON IMAGINE ORG. RECHERCHE INNO	8605
890614	ASC MEDITERRANNEE	8605
563871	AS SAVOYARDE MOUTIERS	8606
590274	ASSOCIATION SONNAZIENNE DE FUTSAL L	8606
550866	ARTHAZ SPORTS	8607
554353	VILLE LA GRAND FC	8607

581585	ANNEMASSE SUD FC	8607
582082	SEYNOD FUTSAL	8607
508741	NERIS AS	8611
582394	PRESLES FOOTBALL CLUB	8611
529613	LE PUY PORTUGAIS	8613
525426	TEILHET CS	8614

Antoine LARANJEIRA,

Bernard ALBAN,

Président de la Commission

Secrétaire de séance